

L'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)

Définition :

Cet indice permet d'estimer indirectement la biodiversité, en prenant en compte les facteurs responsables de la diversité des peuplements forestiers.

C'est un outil simple et rapide qui permet :

- D'estimer la capacité d'accueil de la biodiversité présente.
- De diagnostiquer les éléments améliorables par la gestion.

Méthode d'évaluation :

Il consiste à apprécier un ensemble de 10 facteurs, reconnus comme les plus favorables à la diversité interne des peuplements forestiers.

Ces facteurs sont divisés en 2 parties :

- 7 facteurs sont dépendants du peuplement et de la gestion (essences autochtones, bois mort...)
- 3 facteurs liés au contexte (historique, type de milieux)



Une note est attribuée à chaque facteur, le résultat peut être de 0, 2 ou 5.

Domaine de validité de l'IBP :

L'IBP est utilisable dans tous les types de forêts :

- Atlantique
- Continental
- De l'étage des plaines à l'étage subalpin

De plus, il peut être réalisé quel que soit sa surface, mais cette dernière doit être supérieure à 0.25 ha.



(Une mare permanente)